



Villejust informations

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



Le Maire, les Adjoints, les membres du Conseil Municipal et tout le personnel vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année !



FETES DE FIN D'ANNÉE **FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX**



Mairie :

Le jeudi 24 décembre 2009, une permanence sera assurée jusqu'à 15h30

Le jeudi 31 décembre 2009, une permanence sera assurée jusqu'à 15h30 (sauf pour les inscriptions sur les listes électorales, fermeture 17h30)

Fermeture le samedi 26 décembre 2009

Fermeture le samedi 2 janvier 2010

Bibliothèque :

Fermeture du lundi 28 décembre 2009 au samedi 02 janvier 2010 inclus.

Centre de Loisirs :

Les 24 et 31 décembre 2009, le centre de loisirs fermera ses portes à 17h00.



ASSOCIATIONS

Parution du N° 350 :

Les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard **3ème semaine de décembre.**

**RAMASSAGE
DES ENCOMBRANTS**
Vendredi 11 décembre

BALAYEUSE
Mardi 15 décembre
Mercredi 16 décembre



NOUVELLE GENDARMERIE

Le transfert de la brigade, qui a quittée Montlhéry pour Nozay, est désormais effectif. Cette brigade est donc compétente sur les communes de Nozay, Villejust, La Ville du Bois et Marcoussis.

Coordonnées:

Adresse : 1, rue Louis Renard
91620 NOZAY

Tél : 01.69.63.25.00





NE JETEZ PAS VOS BOUTEILLES DE GAZ DANS VOS POUBELLES DÉCHETS DANGEREUX !!!!!



Vous vous êtes déjà demandé ce que vous deviez faire de votre bouteille de gaz usagée ?

Parce qu'elle contient du butane et du propane (extraits du pétrole brut ou du gaz naturel et des gaz associés), la bouteille de gaz fait partie de la famille des déchets dangereux susceptibles d'exploser.

Si ces bouteilles se retrouvent dans le four de l'usine de Villejust, elles causent des dommages sérieux à celui-ci.

C'est pourquoi, il est important de rappeler qu'elles ne doivent en aucun cas être jetées avec les déchets ménagers classiques (bac grenat) ni aux encombrants et encore moins à la collecte sélective (bac jaune).



QUE FAIRE DE SA BOUTEILLE DE GAZ USAGÉE ?



- ♦ la rapporter au commerçant chez qui vous l'avez achetée et qui se chargera de la faire recycler.
- ♦ La déchèterie du SIOM, située à Villejust, acceptera les bouteilles de gaz à usage ménager uniquement à compter du 1er janvier 2010.

INFO
à conserver

SIOM VALLEE DE CHEVREUSE Saison 2010

RAMASSAGE DES VÉGÉTAUX

Les déchets sont collectés
chaque semaine, le mardi.

Voici les dates de ramassage pour
les mois de janvier, février, novembre et
décembre 2010

Mardi 5 janvier 2010
Mardi 19 janvier 2010
Mardi 2 février 2010
Mardi 16 février 2010
Mardi 30 novembre 2010
Mardi 14 décembre 2010
Mardi 28 décembre 2010

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Vendredi 8 janvier 2010
Vendredi 12 février 2010
Vendredi 12 mars 2010
Vendredi 9 avril 2010
Vendredi 14 mai 2010
Vendredi 11 juin 2010
Vendredi 13 août 2010
Vendredi 10 septembre 2010
Vendredi 10 septembre 2010
Vendredi 15 octobre 2010
Vendredi 12 novembre 2010
Vendredi 10 décembre 2010

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU DANS LE BASSIN VERSANT DE L'ORGE ET DE SES AFFLUENTS

La commune de Villejust était concernée par l'arrêté préfectoral n°2009-DDEA-SE-745 du 07 août 2009 fixant les mesures de restriction des usages de l'eau dans le bassin versant de l'Orge et de ses affluents. Celui-ci ayant été abrogé par l'arrêté préfectoral N°2009-DDEA-SE-1259 du 2 novembre 2009, considérant que le niveau de l'Orge est revenu durablement au-dessus du niveau d'alerte défini dans l'arrêté préfectoral N°2009-DDEA-SE-129 du 15 mai 2009, ces restrictions sont donc levées.

LA LECHE LEAGUE - Soutien et Information à l'allaitement maternel

Une réunion d'information et d'échange sur l'allaitement maternel et le maternage est organisée le :

28 décembre 2009
de 10h00 à 12h00 (pas de déjeuner partagé)
à Massy
Maison Formation et de l'emploi
Salle Lavoisier 2

Plus d'infos au 01 39 58 45 84

LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Gaz toxique, incolore, insipide et inodore, qui se forme lors de la combustion incomplète de matières carbonées : charbon, papier, essence, gasoil, gaz, bois, etc.

Plus léger que l'air, il diffuse rapidement dans l'atmosphère, sans que rien ne puisse déceler sa présence, ce qui lui confère son caractère dangereux.

Sources

Plusieurs sources de monoxyde de carbone peuvent être réunies dans la maison : les cuisinières à gaz ; les systèmes de chauffage et chauffe-eau à gaz, à gasoil les cheminées; le [tabagisme](#) : chaque cigarette fumée émet 50 mg de CO; l'air extérieur, s'il provient d'une zone à forte densité automobile : rue à fort trafic, garage, parking.

Prévention

Agir selon deux axes : **veiller** à l'entretien et au bon fonctionnement des appareils à combustion : poêle à charbon, à gaz, à bois, chaudière, chauffe-eau, cuisinière, cheminée ouverte, et faire procéder au ramonage des cheminées et conduits d'évacuation des gaz au moins une fois par an. **Assurer** une [ventilation](#) suffisante des locaux dans lesquels sont placées les installations de combustion (cuisine, garage, salle d'eau), en évitant surtout d'obturer ou de laisser s'encrasser les orifices d'aération.

En présence d'une intoxication aiguë : transporter la personne à l'air libre, prévenir les services d'urgence, aérer les lieux et arrêter les appareils.



GRIPPE A H1N1 / CAMPAGNE DE VACCINATION ACTIVATION D'UN NUMÉRO D'INFORMATION PAR LA PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A H1N1 qui a débuté le 12 novembre dernier, un numéro d'information a été mis en place par la préfecture.



Il s'agit du numéro suivant:

0 821 200 391



Ce numéro diffuse 24/24 un message préenregistré informant la population :

- ♦ des conditions à remplir pour la vaccination
- ♦ Des jours et heures d'ouvertures des centres de vaccination.

Le message pré-enregistré renvoie également sur le site internet de la préfecture, afin d'obtenir tous les renseignements utiles sur la vaccination en Essonne ainsi que l'adresse des centres de vaccination.



http://www.essonne.pref.gouv.fr/centres_vaccination/

ORSAY NOTRE CENTRE DE VACCINATION

Centre de vaccination d'ORSAY

Arrondissement de Palaiseau

Anciens locaux de la CPAM

3 rue du Lycée

91400 ORSAY

Les Communes rattachées à ce centre sont :

BIEVRES; BURES s/ YVETTE; IGNY; GIF SUR YVETTE; ORSAY; PALAISEAU; SACLAY;
ST AUBIN; VAUHALLAN; VERRIERES LE BUISSON; VILLEBON s/ YVETTE; **VILLEJUST**;
VILLIERS LE BACLE

Ouverture : **jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 décembre de 9 h à 17 h**

A partir de la semaine 50 : mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 17h00

Jusqu'à 30 personnes (personnels réquisitionnés par l'Etat) assurent la vaccination et la traçabilité des vaccins.

Le Centre National d'Assurance Maladie adressera par courrier des « **bons de vaccination** » au domicile de tous les assurés des communes concernées.

Pour les **enfants en crèches**, la prise en charge sera assurée par le service de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** relevant du Conseil Général de l'Essonne.

Les enfants scolarisés au **Collège et au Lycée** seront pris en charge par des unités mobiles. Une autorisation parentale préalable est obligatoire. En revanche, les parents des **élèves d'écoles maternelles et primaires**, recevront un bon de vaccination et devront se présenter au centre de vaccination de proximité.



DEVENIR MARIN



Mousse

Une formation valorisante à l'école des mousses de 16 à moins de 18ans sans condition de diplômes.

Se former

En sortie de troisième ou en classe de seconde. L'école des mousses assure une formation essentiellement pratique, au moyen de méthodes pédagogiques innovantes dans un environnement privilégié :

Un encadrement professoral et militaire de très grande qualité et des contacts réguliers avec des acteurs du monde maritime, militaire et sportif.

La formation dure une année (de septembre à juillet) et se déroule au centre d'instruction Naval de Brest.

Elle s'articule autour de différents modules : découverte du milieu maritime, formations militaire, sportive et de sécurité, consolidation des acquis scolaires.

Découvrir

Cette année est également marquée par des temps forts : périodes d'apprentissage sur des navires-écoles, stages de cohésion et d'aguerrissement, permis côtier, journées découverte à bord de bateaux de la marine nationale.

Apprendre

L'enseignement général (français, anglais, mathématique, sciences physiques et histoire/géographie), d'environ 17h/semaine, s'effectue le plus souvent possible dans un contexte pratique et professionnelle.

Les mousses apprennent ainsi le travail en équipe, avec ses exigences et ses satisfactions. Ils y développent de véritables compétences et évoluent dans un cadre structuré et structurant.

Le parcours

A leur entrée à l'école, les mousses signent un premier contrat pour la durée de leur scolarité. A la fin du deuxième trimestre de la formation, les mousses sont orientés vers un métier de marin. A l'issue de cette année, ils se voient attribuer le **Brevet Elémentaire de Mousse**. Ils signent alors un premier contrat de 4 ans comme matelot de la flotte. Ils intègrent une formation élémentaire métier de quelques semaines avant de rejoindre l'une des unités de la Marine où ils exerceront leurs formations.

Les métiers accessibles sont en grande majorité des métiers embarqués/ métiers des opérations navales, métiers de la conduite du navire, de la mécanique, de la protection et de la sécurité, métiers de la maintenance aéronautique ou de la préparation des avions et hélicoptères.

Internet : www.marinerecrute.gouv.fr

Pour les carrières du commissariat de la marine

Contacter : La direction centrale du commissariat de la marine

2 rue royale 00352 ARMEES

Tel : 01.42.92.17.35



CHANGEMENT D'ADRESSE

A partir du 23 novembre 2009 et suite à une réorganisation de leurs services, les demandeurs d'emploi de la Commune de Villejust seront accueillis désormais à l'adresse suivante :

Pôle emploi des Ulis
Parc d'Activités de Courtabœuf
11 avenue des Andes
Immeuble le Carthagène
91940 Les ULIS

Tél : 3949

REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL 2009

Chaque année, la municipalité remet un diplôme aux travailleurs, qui, ayant cumulé de vingt à quarante années de travail dans le privé ou le public, ont reçu la médaille d'honneur du travail.

Le **samedi 21 novembre dernier**, huit des douze récipiendaires accompagnés de leurs familles et amis étaient reçus à l'**Espace Communal des Coudrayes**, pour la cérémonie de remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail.



4 médailles d'Argent (20 ans) : Madame Valérie BORDIER, Messieurs Alain DUGEAI, Eric DIERAERT (absent), Denis DELVILLE (absent excusé).

7 médailles de Vermeil (30 ans) : Mesdames Françoise LANAUD, Pierrette LECHAT, Gilberte MARTIN, Messieurs Mohamed FRIHA, Jean-Philippe MARTIN, Guy LE BOZEC (absent excusé), Gilles BLOUIN (absent)

2 médailles d'Or (35 ans) : Mesdames Françoise LANAUD, Pierrette LECHAT.

1 médaille Grand Or (40 ans) : Madame Evelyne ANDREETA.

A l'issue de la cérémonie, après que chacun est reçu son ou ses diplômes, un bouquet de fleurs pour les dames, le verre de l'amitié était partagé.

**REMISE DES RECOMPENSES DES JARDINS ET BALCONS FLEURIS**

Lors de la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail, la municipalité a également remis les récompenses des jardins et balcons fleuris.

Suite au concours communal, le jury composé des membres de la Commission Espaces Verts/ Environnement a décidé d'honorer :

Jardins fleuris :

1^{er} prix - Monsieur et Madame COSTA

2^{ème} prix - Monsieur et Madame MORENO

3^{ème} prix - Monsieur et Madame GIRAUDON

Maisons et balcons fleuris :

1^{er} prix - Madame Simone LEMARRE

2^{ème} prix - Monsieur et Madame PAYET

3^{ème} prix - Madame Patricia ALLEAUME

Après la remise de leur prix, les récompensés accompagnés de leurs proches ont également partagé le verre de l'amitié.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2009

C'est sous un ciel automnal que s'est déroulée la cérémonie de commémoration du 91^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre 14/18.

Après les discours d'usage des officiels, l'énumération des morts de notre commune, les gerbes de fleurs ont été déposées au Monument aux Morts. Ces moments de recueillement étaient accompagnés par la musique de la fanfare de Villebon-sur-Yvette.

Au nom du devoir de mémoire, Monsieur le Maire a remercié toutes les personnes présentes notamment les enfants, le corps enseignant, le personnel communal, la fanfare ainsi que les représentants de la Gendarmerie Nationale et Monsieur Dominique FONTENAILLE, Conseiller Général du Canton.



Tous les participants ont été invités à partager le verre de l'amitié, dans la salle du conseil en mairie, en hommage aux Villejustiens morts pour la France.



Texte lu lors de la soirée « débat sur l'eau » du vendredi 13 novembre 2009

Depuis 2007 notre commune a rejoint l'action phyt'Eau Cités, un programme de sensibilisation des services voirie et espaces verts pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur les bassins de la seine, l'orge et l'Yvette.

Dans ce cadre le personnel communal, mais aussi les habitants doivent s'engager à raisonner et à réduire leurs applications de produits phytosanitaires.

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Les produits phytosanitaires : herbicides, insecticides, fongicides...ont pour rôle **de prévenir l'apparition ou de détruire des végétaux, des insectes ou des champignons dits <nuisibles>** pour le développement des récoltes.

Jardiner naturel pour préserver notre patrimoine naturel.

Les jardiniers amateurs (ces derniers contribuent à **plus de 15% de la contamination des eaux de surface**;

Une utilisation abusive et inappropriée des produits phytosanitaires peut entraîner la contamination des récoltes de votre potager, mais aussi de l'environnement (eau, air, sol, êtres vivants).

De plus, des applications répétées d'un même produit phytosanitaire entraînent chez les animaux et les végétaux ciblés, le développement de populations résistantes très difficiles à éliminer.

Des petits gestes pour de grands effets

De nombreuses méthodes simples et économiques permettent de jardiner sans risques pour la santé et l'environnement. Pour désherber de petites surfaces, un arrachage manuel est toujours préférable aux traitements chimiques.

Et pour des aires plus grandes, **l'eau bouillante permet d'obtenir des résultats très satisfaisants.**

En ce qui concerne les maladies se développant dans votre potager, **la rotation des cultures** est un bon moyen de s'en protéger.

Pour limiter le développement de la végétation spontanée dans vos massifs, vous pouvez mettre en place un **paillage du sol** ou planter des **plantes couvrantes**. N'oubliez pas les **auxiliaires naturels** comme le purin d'orties pour lutter contre les insectes ravageurs.

**BIBLIOTHEQUE****EXPOSITION-VENTE DE LIVRES**

(pour adulte et enfant), CD, BD, JEUX à prix réduits

40% de remise sur le prix neuf (en partie au profit de la Bibliothèque)

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2009

de 10H30 à 17H00

SANS INTERRUPTION

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Spectacle de Noël 2009

La compagnie Ratatouille présente

« PIERROT ET LA LETTRE AU PÈRE NOËL »



LE MERCREDI 23 DECEMBRE 2009

À 15H00

ESPACE DES COUDRAYES

Tarifs: Enfant: 1.60 €

Adulte: 3.00 €



Réservation et renseignements auprès de Mme Boscher en Mairie et au 01.69.31.74.42 (sauf le mercredi)

CCAS



COLIS DE NOËL DES ANCIENS 2009

Les personnes âgées de 65 et plus pourront venir retirer en Mairie leur colis de Noël à partir du vendredi 4 décembre 2009.

Les personnes ne pouvant pas se déplacer, leur colis leur seront portés à domicile le **samedi 12 décembre 2009 après-midi**.

RAPPEL



GALETTE DES ANCIENS ANNÉE 2010

Comme chaque année, les membres du CCAS souhaitent saluer la nouvelle année et fêter l'épiphanie autour d'une galette des rois en compagnie des anciens de la Commune.

Cette dégustation aura lieu :

Le samedi 09 janvier 2010
Parc des Deux Lacs

Les Villejustien(ne)s y sont convié(e)s dès 60 ans et plus ainsi que leurs conjoint(e)s. Une invitation sera transmise à toutes les personnes concernées courant décembre.



REPAS DES ANCIENS 2010

Le repas de Printemps organisée par le CCAS pour les anciens de la Commune aura lieu le :

Dimanche 28 mars 2010
Parc des Deux Lacs

Les invitations seront envoyées courant Février 2010.

Si vous êtes intéressés, réservez d'ores et déjà cette date dans vos agendas.

LA CLÉ DE SOL



La Clé de Sol
Association musicale de villejust

Siège social : 1 chemin des Coudrayes 91140 Villejust
E-mail : cledesolvillejustl@gmail.com

Web : [Hppt://cledesolvillejust.free.fr/](http://cledesolvillejust.free.fr/)

Cash & Curry présente

OLIV' ET SES NOYAUX

EN CONCERT



**Salle des
COUDRAYES
SAMEDI 23 JANVIER
A 20 HEURES 30**

**8€ adultes
4€ moins de 15 ans
Buvette sur place**

Avec la participation de

PUGET

DERNIER CD DISPONIBLE DANS TOUTES LES BONNES EPICERIES - WWW.OLIV-ET-SES-NOYAUX.COM - CONTACT : 06 15 73 15 66

ASSOCIATIONS (SUITE)

ZICORAMA

En 2010, le nouveau spectacle Zicorama s'intitulera
« Le Cercle des Zicos »

30 chanteurs, 10 musiciens, pléthore de costumes, de décors, de vidéos et d'autres surprises seront au rendez-vous pour ce concert géant qui rassemble les grands standards de la chanson Française et Internationale dans des mises en scènes originales.

C'est au Grand Dôme, à Villebon, que les Zicos déposent cette année leurs valises pour **3 représentations uniques** :

Les vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 février 2010.

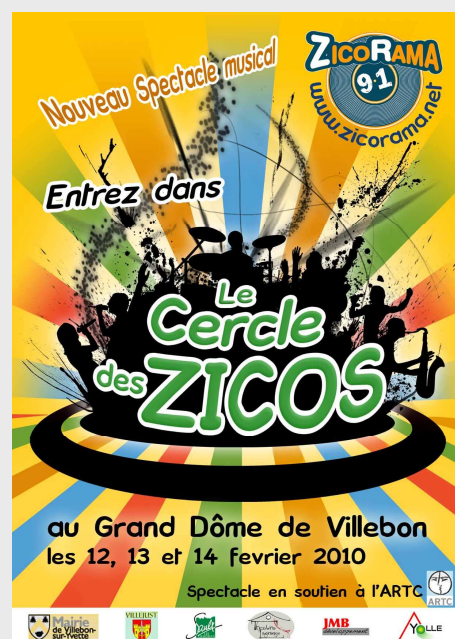
Les billets seront en vente à partir de début janvier.

Toutes les informations sont sur le site internet
www.zicorama.net

Ou bien par téléphone au 06 26 05 38 28

Ou encore par mail : zicorama91@hotmail.fr

A noter que la Clé de Sol sera cette année associée à ce projet.



REGARDS EN ARRIERE

Suite à la parution dans le dernier villejust Informations d'un récapitulatif des anciens soldats de Villejust, si des personnes souhaitent en savoir plus, merci de contacter Monsieur Thierry ETIENNE au 06.62.76.88.75 ou par mail à l'adresse suivante : asso.villejust@free.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en décembre 1993 doivent se présenter en Mairie (service de l'état civil) à la **date de leur anniversaire** afin d'effectuer les formalités de recensement, nécessaires pour les examens d'études, le permis de conduire, etc.

Pièces à fournir : livret de famille, carte d'identité du jeune, justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents.

A VOTRE ECOUTE

LE MAIRE, LES ADJOINTS ET LEURS DELEGATIONS

Serge PLUMERAND	Maire
Henri COGNEVILLE	1 ^{er} Adjoint Développement économique, Intercommunalité, Transports
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe Finances - Affaires scolaires
Michel LECOEUR	3 ^{ème} Adjoint Travaux, Voirie
Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND	4 ^{ème} Adjointe Jeunesse, Centre de Loisirs, Garderie
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint Environnement, Espaces Verts

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Liliane GASPARIK - Secrétaire de Cabinet - 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Mairie – Horaires d'ouverture au public

Accueil - CNI - Sacs végétaux	01 69 31 74 40
Affaires Générales - État Civil	01 69 31 74 43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	10h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30
Mercredi	13h30 à 17h30
Samedi (<i>permanence</i>)	09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01 69 31 74 42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	10h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30
Samedi (<i>permanence</i>)	09h00 à 12h00
<u>Attention</u> : Fermeture le mercredi	
Urbanisme	01 69 31 74 46
Du lundi au vendredi	13h30 à 17h30
<i>ou sur rendez-vous le matin :</i>	
<i>lundi, mardi, jeudi et vendredi</i>	
Service Technique	01 69 31 56 71
Fax	01 60 14 65 82
Email	contact@mairie-villejust.fr

Sacs végétaux
Vous pouvez désormais
obtenir des sacs pour les
végétaux toute la semaine,
aux heures d'ouverture au
public, à l'accueil de la
mairie.

SAMU	15
Urgences pharmaceutiques	01 69 31 89 89
Centre anti-poisons	01 40 05 48 48
Croix Rouge Villebon	01 60 10 51 56